

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie
familiale**

La commission composée de Mmes Christine Chevalley (RAD), Alette Rey-Marion (UDC), Jacqueline Rostan (LIB), Christiane Jaquet-Berger (AGT), de MM. Pierre-André Gaille (SOC), Stéphane Montangero (SOC), Julien Glardon (VER), Michel Rau (LIB) et du soussigné s'est réunie le vendredi 6 novembre 2009 de 08h00 à 10h00 à la salle 55 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

La séance s'est tenue en la présence de M. Kolly, Directeur adjoint de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) en charge des ressources humaines, et de Mme Dominique Bruxelles qui est chargée de prendre les notes de la séance. Nous remercions ces deux personnes pour leur collaboration aux travaux de la commission.

Le soussigné ouvre la séance de la commission ; il est confirmé dans sa fonction de rapporteur.

Il donne la parole à M. Kolly, qui excuse l'absence de Mme la conseillère d'Etat retenue par d'autres obligations.

La parole est donnée au postulant qui explique le contexte et les raisons de son postulat ; il rappelle que le Grand Conseil a supprimé, en décembre 2005, une période d'économie familiale et souligne l'importance pour les élèves d'être sensibilisés à l'élaboration d'un budget et à la découverte d'une nourriture saine.

Il rappelle également que l'approbation récente de la journée en continu pourrait faciliter l'introduction de cette quatrième période dès lors qu'elle serait donnée entre 12h00 et 14h00.

Il est précisé par le représentant du département que les deux tiers des établissements seraient concernés par ce postulat et que la réintroduction de cette quatrième période aurait un impact financier de 1,8 à 2 millions de francs.

Lors de la discussion générale, l'ensemble des commissaires se déclare favorable au postulat et souligne l'importance d'un travail éducatif pratique lors de l'élaboration d'un repas préparé et partagé en commun. Une commissaire évoque la possibilité d'étendre cette mesure aux classes des VSB qui ne sont pas concernées par ce postulat.

Le représentant du département fait remarquer que cela aurait un effet financier non négligeable et poserait également un problème important en termes de grille horaire et de rétribution supplémentaire

de l'enseignant.

L'ensemble des membres de la commission pense que l'on doit réfléchir à des solutions innovatrices, comme par exemple des cours à options ou la possibilité de créer des camps d'économie familiale pour celles et ceux qui seraient intéressés par cet enseignement.

La commission souhaite que toutes les pistes et solutions soient explorées afin d'améliorer l'enseignement de l'économie familiale au sein de l'école vaudoise.

La commission unanime recommande au Grand Conseil d'accepter ce postulat et de le soumettre au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Lausanne, le 5 janvier 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *André Delacour*